

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le groupe FO tient tout d'abord à saluer le travail et l'écoute du rapporteur, malgré les multiples interrogations qui lui ont été posées face à la technicité du sujet.

Les politiques culturelles mises en œuvre par l'État et par les collectivités territoriales, depuis la création d'un ministère de la Culture par André Malraux au début des années 1960, mériteraient d'être remises au goût du jour.

Pour FO, penser le devenir de la politique culturelle est nécessaire, celle-ci devant par ailleurs faire face à une multitude d'enjeux liés au développement du numérique, à l'avenir du droit d'auteur, à la diversité culturelle, à la libéralisation des activités artistiques.

Même si l'on doit souligner de belles réussites en matière culturelle, les déséquilibres territoriaux en milieu urbain comme en milieu rural, les inégalités d'accès et de participation persistent. Pour le groupe FO, dans ce domaine d'action comme dans d'autres, l'affirmation d'une volonté politique reste la clé du succès ; plus encore dans un contexte où la pensée dominante avalise la régression de l'effort public pour la culture au prétexte des politiques d'austérité.

Le groupe FO souscrit aux principales recommandations du présent projet d'avis parmi lesquelles le renforcement des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), la promotion de l'emploi permanent, la pérennisation de la chronologie des médias, l'émergence de services publics culturels numériques indépendants face aux plates-formes des grands opérateurs.

De la même façon, le groupe FO souscrit au souhait du présent projet d'avis que l'ensemble du secteur culturel fasse l'objet d'une exclusion du champ d'application de la directive « services ». De manière générale, le principe de l'exception culturelle nécessite des adaptations au secteur, qu'elles soient législatives ou sociales.

Le groupe FO ne peut que partager les craintes formulées par le rapporteur quant aux conséquences de l'acte III de la décentralisation. Il considère qu'une délégation globale des services de l'État aux collectivités territoriales bousculerait d'une manière radicale notre système culturel avec, en bout de chaîne, la suppression des DRAC et l'accroissement des inégalités territoriales en matière de développement culturel.

Cette délégation menace tout l'édifice public de soutien à la création, diffusion, production artistique, remettant en cause la pérennité même du ministère de la Culture et portant atteinte à

l'égalité républicaine. Pour FO, il est impératif de garantir les missions du ministère de la Culture et celles de ses services déconcentrés.

En revanche, si le groupe FO rejoint le rapporteur sur la nécessité d'une harmonisation fiscale à même de prendre en considération l'ensemble des acteurs du champ culturel et limiter ainsi toute forme de dumping fiscal et social, il reste plus réservé quant à la mise en place d'une taxe dite « prédateur-payeur » appliquée aux entreprises, notamment les GAFA, qui exercent une forme exclusive de captation des données personnelles. Le groupe FO confirme son attachement à une approche d'ensemble de la régulation en matière de protection des données tant au niveau national qu'au niveau européen.

Enfin, le groupe FO regrette que le présent avis n'ait pas affirmé de manière plus forte l'exigence d'un régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle à même de leur assurer une couverture sociale et de conforter aussi notre offre culturelle, véritable patrimoine commun.

Malgré ces quelques réserves, le groupe FO a voté l'avis.